



Cheminée reliée à mon mur

Par Bwatx

Bonjour,

J'ai, depuis toujours, un voisin qui a "attaché" par des filaments en acier, sa cheminée sur mon mur. Cela endommage mon mur, et lorsqu'il y a du vent, le bruit est souvent insupportable (nous entendons les filaments en acier bouger, frapper entres-eux, etc...).

J'ai demandé oralement à mon voisin de retirer ces filaments en acier ; cependant il n'y a aucune preuve de cela.

Comment puis-je faire, pour lui demander officiellement de retirer les filaments en acier?

Quelle serait la procédure s'il n'accède pas à ma demande?

En vous remerciant par avance,
Cordialement,
Bwatx

Par ESP

Bonjour

La procédure consiste à faire constater ces nuisances par un huissier si une lettre R/AR reste sans effet.